

Etrange mansuétude du procureur d'Epinal pour une musulmane faisant l'apologie du terrorisme

écrit par Christine Tasin | 6 octobre 2016



Elle a requis 8 mois de prison avec une obligation de soins de déradicalisation... A comparer au sort de nombre de patriotes et notamment à celui de [Philippe Vardon](#) qui vient d'être condamné à 6 mois de prison ferme pour s'être défendu au cours d'une agression...

Et ce procureur, cette Zahra Anseur, au lieu de se préoccuper du sort d'une petite fille de 2 ans laissée aux mains d'une fanatique, argue de l'existence de cet enfant pour que la mère soit libérée...

Certes, le procureur n'a pas été suivi sans ses réquisitions, mais les 7 ans auxquels les juges ont condamné l'amoureuse du djihad ne sont pas de la prison, c'est du suivi socio-judiciaire, on va lui payer des assistantes sociales, des psys, et on va prendre le temps des policiers pour cocher tous les jours ou toutes les semaines sa feuille de présence. Qui ne l'empêchera pas de commettre un meurtre ou des meurtres, bracelet électronique ou pas...

Le procureur a cette phrase qui explique tout Cette dame n'a pas conscience et je la crois. Je ne veux pas qu'en sortant d'ici, elle dise, c'est parce que je suis musulmane que je suis condamnée. Ce n'est pas votre conversion que l'on vous reproche, ce sont les messages que vous véhiculez. Le procureur a peur de stigmatiser l'islam... Le procureur a peur que l'on fasse un lien entre l'islam et le terrorisme... Le procureur ne serait pas un petit peu musulman, par hasard ?

En tout cas, on peut considérer que son statut de musulmane a protégé l'apprentie djihadiste. Ça ne serait pas déjà la charia qui serait en application au tribunal d'Epinal ?

VOSGES : CONDAMNÉE POUR APOLOGIE D'ACTES DE TERRORISME SUR FACEBOOK

Jugée pour apologie publique d'actes de terrorisme commis sur Facebook, une Vosgienne a été condamnée à sept ans de suivi socio-juridique. Premier procès du genre dans le département.

ÉPINAL

« Quel regard portez-vous sur les actes terroristes ? » , interroge la présidente du tribunal d'Epinal, Catherine Reyter-Levis. « Ben, c'est pas bien » , répond timidement la prévenue. « Si on vous avait demandé , poursuit la présidente, de mettre une bouteille de gaz dans le coffre d'une voiture, vous l'auriez fait ? » « Non, bien sûr que non. » « Vous lisez l'arabe ? » « Non. »

Pourtant, la jeune femme, maman de deux enfants, comparait ce mardi pour apologie publique d'actes de terrorisme commis au moyen d'un service de communication en ligne, en l'occurrence Facebook. La Justice lui reproche ainsi de véhiculer des messages favorisant le terrorisme.

Des faits qui se sont produits dans les Vosges ces semaines passées. Dans le cadre de l'état d'urgence, une perquisition a été effectuée chez la trentenaire. Plus précisément chez son père. L'examen d'un téléphone portable puis d'un ordinateur a permis de découvrir des photos, des vidéos, mais aussi des textes faisant la propagande du terrorisme.

Si son entourage avait trouvé qu'elle avait changé depuis un an, en ne parlant qu'aux hommes de son entourage par exemple, en évoquant aussi l'islam, personne

n'avait sûrement imaginé un tel cheminement. « J'ai cru , se défendait la jeune dame, que seuls mes amis pouvaient aller sur mon mur Facebook. Depuis, j'ai supprimé tous les contacts douteux. J'ai des grands regrets, je ne pensais pas que ça serait aussi grave. »

Gravité particulière

Pour le Ministère public, Zahra Anseur évoqua des faits d'une gravité particulière. « Cette dame n'a pas conscience et je la crois. Je ne veux pas qu'en sortant d'ici, elle dise, c'est parce que je suis musulmane que je suis condamnée. Ce n'est pas votre conversion que l'on vous reproche, ce sont les messages que vous véhiculez. »

La représentante du Parquet enchaînait : « C'est une véritable proie qui est également victime. Mon espoir tient en sa petite fille de deux ans. Je requiers huit mois d'emprisonnement entièrement assortis du sursis parce que sa place n'est pas en prison. Avec une obligation de soins de déradicalisation. »

En défense, Me Boulanger s'interrogea sur la vraie nature des faits reprochés à sa cliente. « Mon propos n'est pas de cautionner, c'est de savoir si on rentre bien dans les clous. » Et de se lancer dans une explication technique très précise. « Dans le cadre de la poursuite, et dans le contenu, il n'y a pas d'apologie. Il n'y a jamais eu intention de ma cliente de faire l'apologie. Vous entrerez donc en voie de relaxe. »

Le tribunal n'a pas suivi et a condamné la trentenaire à sept années de suivi socio-judiciaire.

Claude GIRARDET

<http://www.estrepublicain.fr/actualite/2016/10/05/vosges-condamnee-pour-apologie-d-actes-de-terrorisme-sur-facebook>